



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présent(e)s :

Mrs. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES,
Mmes ANTONI, BERNARD, CROUZETTE, JAN, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absent(e)s et excusé(e)s :

Mme COURBIER, M FAUCHER (procuration à JM Leyris), M RASSION

Secrétaire de Séance : Georges Mazeaud

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente ses remerciements à tous les membres du conseil municipal pour le travail effectué durant cette mandature. Il remercie également Pierre BARLERIN pour avoir su mener à bien le projet du PUY des Fourches Vézère qui est maintenant opérationnel. Il remercie également Marcel SOLEILHAVOUP au titre du syndicat d'électrification.

Cathie JAN fait remarquer qu'encore une fois elle n'a pas reçu le mail de convocation pour ce conseil municipal et qu'elle pourrait demander un report. Agnès GENG lui explique qu'il y a un problème de non distribution pour les mails à destination de l'opérateur SFR. Une solution est recherchée avec le gestionnaire informatique.

- **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 18/12/19.** Pierre Barlerin demande 2 rectifications concernant les communes d'Egletons (production) et Corrèze (production et distribution). Il est accepté à **l'unanimité**
- **Comptes de gestion et comptes administratifs (commune, ALSH, lotissement la valette et lotissement des grillons)**

JM Artigues fait une remarque concernant des centimes et regrette de ne pas avoir eu connaissance des documents complets (notamment les fiches opérations) et reconnaît s'être excusé pour la commission finance. C Villatoux et JM Jacquet lui répondent qu'il aurait été plus judicieux de venir ou téléphoner à la mairie pour faire part de ses remarques en amont du conseil municipal, et demander les documents. Monsieur le Maire rappelle que rien n'est secret et qu'il aurait pu obtenir tous ces documents sur simple demande.

Les comptes de gestion et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

- **Budgets primitifs**

Prise de parole de l'opposition

Jean Marc Artigues déplore que le vote du budget soit proposé en cette période électorale. Il considère que c'est anti démocratique et irrespectueux envers la liste opposante. Cathie Jan à son tour fait remarquer qu'en 25 ans de mandat, elle n'avait jamais vu ça.

M. le maire répond que le vote du budget avant les élections est un procédé légal, et que de nombreuses communes et agglo ont voté le budget 2020. Il indique également que ceux qui seront élus le 15 mars auront le temps de faire les ajustements et rectifications qu'ils estimeront nécessaires. Il regrette que les élus de l'opposition ne s'expriment qu'au cours de ce dernier conseil, et regrette cette posture. Il indique enfin que le terme de déni de démocratie est bien trop fort et inapproprié.

M. Artigues et Mme Jan annoncent qu'ils ne participeront pas à ce vote et quittent la séance à 20 h 15 suivis de Laurence Mousnier.

M. le maire présente le budget principal, et M. Mazeaud précise que ce dernier, s'il est réalisé en l'état, permettra de faire baisser le déficit d'investissement. Il indique également que ce budget laisse une certaine marge de manœuvre.

Vote à l'unanimité.

Budget ALSH : voté à l'unanimité

Budget lotissement la valette : un point est fait sur la vente des deux derniers lots, avec la baisse du prix qui a permis la réalisation de ces ventes ; il est indiqué que le budget sera clôturé en fin d'année.

Voté à l'unanimité

Budget lotissement des Grillons : voté à l'unanimité

- **Demande de subvention « création issue de secours écoles).** Vu la configuration des locaux, il est nécessaire de créer une issue de secours qui sortira sous le préau, coté maternelle. Cette délibération est **adoptée à l'unanimité.**
- **Achat de parcelle au Puy des Ferrières :** pour accéder à la Pierre Bouchère, il était nécessaire de passer en domaine privé. La commune a donc décidé d'acquérir auprès de Monsieur CHAZAL une parcelle de terrain pour 500 €. Vote à **l'unanimité**

- **Achats parcelles Magueur – allée des Bruyères.** Il s'agit d'une régularisation qui n'avait pas été enregistrée cadastralement lors de la réfection de l'allée des Bruyères. La parcelle située route de Magueur acquise pour 1500 €, permettra la construction de quelques places de parking. Vote à **l'unanimité**
- **Fixation des tarifs ateliers de la médiathèque.** Le tarif de 5 € par séance sera demandé. Vote à **l'unanimité**
- **Régularisation cadastrale.** Parcelle située derrière le bureau de poste. La 1^{ère} partie de la régularisation avait été faite, un accord était trouvé avec la Poste ; l'aménagement actuel correspond d'ailleurs à l'accord trouvé ; le géomètre avait établi les documents, qui cependant n'avaient jamais été enregistrés au cadastre ; il convient d'effectuer la régularisation Vote à **l'unanimité**

Fin de la séance à 21 h 00